



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2023-090

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS TRAVAILLANT POUR LA COMMUNE DE CHAMBERY

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110) portant élection des adjoints,

Vu l'article L.2122-19 du Code général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1 : Abrogation

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° ART-2023-057 en date du 28 avril 2023.

Article 2 : Champ de la délégation

Est déléguée, par direction, aux agents listés à l'article 5, sous la surveillance et la responsabilité du maire, la signature des pièces et actes suivants :

A. Dispositions générales

2.1 S'agissant du fonctionnement courant des services :

Les courriers administratifs, ordres de mission et états de frais, attestations, certificats administratifs, notes de services et bordereaux nécessaires au fonctionnement du service placé sous leur responsabilité.

Les procès-verbaux de réception de travaux dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Les mises à dispositions gratuites ou payantes en référence aux dispositions tarifaires votées par le conseil municipal, de salles, espaces, équipements et ou matériels et toutes prestations liées à ces biens.

Les gratuités ou réductions tarifaires dérogatoires (« Ville partenaire » ...) sont exclues de la présente délégation.

2.2 S'agissant de la gestion financière

Tous documents, courriers et actes se rattachant à la mission d'ordonnateur de la Ville de Chambéry et notamment :

- ☞ Les bons de commande, actes d'engagement des marchés, contrats et conventions, notifications aux tiers et ordres de service pour les services municipaux placés sous sa responsabilité, dans la limite de 5 000 € HT ;
- ☞ Les rapports d'analyse des offres dans le cadre des marchés publics relevant du service dont ils ont la responsabilité, dans la limite de 5 000 € HT ;

La présente disposition ne s'applique pas aux rang 1 pour Sophie Péraldo (direction rayonnement et territoire) et Alice Claret (direction Education Enfance).

2.3. S'agissant de la gestion des subventions

Les décisions de refus relatives aux subventions à destination des associations œuvrant dans les domaines des services municipaux placés sous leur responsabilité.

2.4 S'agissant des inscriptions dans les services et établissements municipaux

Toutes les décisions relatives aux demandes d'inscription ou de dérogation dans les services placés sous leur responsabilité.

B. Dispositions spécifiques

2.5. S'agissant de la direction des finances et de la commande publique

Au surplus de l'arrêté n° 2020-1582, les arrêtés nominatifs des régisseurs d'avances et de recettes lui sont confiés.

2.6. S'agissant des délégations de fonction d'officier d'état civil

Des arrêtés nominatifs seront pris.

Article 3 : Mention de la délégation

La signature des pièces et actes définis à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « Pour le Maire, Par délégation », suivi de leur nom, prénom et fonction précise.

Article 4 : Absence ou empêchement

Article 4.1 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée, par direction, service ou mission aux délégataires de rang 2, selon le tableau de l'article 5.

Article 4.2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1 et 2, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée, par direction, service ou mission au délégataire de rang 3 selon le tableau de l'article 5.

Article 4.3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1, 2 et 3, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée au directeur général des services.

Article 5 : Délégués

Le tableau mentionné aux articles 2 et 4 est le suivant :

Direction/Service/ Mission	Délégué Rang 1	Délégué Rang 2	Délégué Rang 3
Action Cœur de Ville	Emmanuelle DOMRAULT (directrice projet action cœur de ville)		Pascal MARCHAND
Cohésions Sociale et Urbaine	Dominique BION (direction et mission prévention et tranquillité publique)	Dominique BION	Daphné BOREL
	Quentin CARDINAUD (service animation de la vie sociale)		
	Eulalie QUESNE-TURIN (mission insertion sociale et professionnelle)		
	Marylène BOREL (mission politique de la ville – développement social urbain)		
Communication, Promotion Economique et Marketing Territorial	Véronique DELABRE	---	Pascal MARCHAND
Développement Urbain et Aménagement	Catherine KUENEMANN (urbanisme ; maîtrise d'ouvrage cadre bâti / espace public ; bureau d'études ; stratégie énergie et réseaux ; patrimoine historique)	Catherine KUENEMANN	Marie-Paule MORISSET
	<i>En cours de recrutement</i> (aménagement urbain)		
	Annick GAY (prévention des risques et accessibilité)		
	Ismaël SYLLA (urbanisme – droit des sols)		
Sophie GALLET (immobilier foncier)			

Education Enfance	Oriane BOURDENET (direction)	Oriane BOURDENET	Erwan HETET
	Karine POIROT (relations aux familles)		
	Pascale DEVYS (vie des écoles)		
	Alice CLARET (action éducative)		
Entretien et Maintenance	Fabrice FERROUX (ateliers de fabrications ; entretien des locaux)	Fabrice FERROUX	Marie-Paule MORISSET
	Gaëlle DUBOST (voirie entretien ; maintenance voirie ; voirie électricité ; propreté urbaine)		
	Frédéric PAUL (maintenance bâtiments y compris ateliers énergie et polyvalents)		
	Romain LAPOIRE (espaces verts)		
	Geoffrey MONIN (gestion du domaine public et stationnement)		
Finances et Commande Publique	Isabelle BAUDRY-DELAURIERE	Françoise PEYROT (ressources, fiscalité, dette, dotations, budget annexe et patrimoine)	Marie-Paule MORISSET
		Abdel EDDAMEN (budget principal - comptabilité)	
		Gwendoline BELLEMIN (commande publique)	
Gestion Administrative et Financière des services	Anne ROBERT	---	Marie-Paule MORISSET

techniques			
Gestion Administrative et Financière de la DGA DCESR	Aoueli HAMLIL	---	Erwan HETET
Jeunesse, Vie étudiante	Sylvain COLIN	---	Erwan HETET
Juridique et Appui au pilotage	Raphaëlle MUSY* (direction)	Raphaëlle MUSY*	
	Lise PAULUS-LEVET (communication interne et documentation)		Pascal MARCHAND
	Philippe MONTAGNAC (assurances, juridique)		Erwan HETET
	William CASAROTTO (assemblées, communication des documents administratifs(CADA), juridique)		Erwan HETET
	Clémence BALLAZ (juridique)		Erwan HETET
	Pierre-Olivier BUZZI (courrier)		Pascal MARCHAND
	Thierry JANTY (audit contrôle évaluation)		Erwan HETET
Logistique et Moyens	Claude BLANKE (direction)	Claude BLANKE	Marie-Paule MORISSET
	Pierre-Henri BURDIN (magasin et achats)		
	Éric DONNIER-VALENTIN (atelier logistique)		
	Jean-Luc PEYREDIEU (atelier mécanique)		

	Mathias EYNARD-MACHET (atelier municipal d'imprimerie)		
Mission Financements et Partenariats	<i>En cours de recrutement</i>	---	Marie-Paule MORISSET
Mission Inclusion	Giulietta RICHARD-ROMEI	---	Daphné BOREL
Participation Citoyenne	Anne BERNHARD	---	Daphné BOREL
Petite Enfance	Mathilde INGOLD	---	Erwan HETET
Police Municipale	Girolamo CRACCHIOLO	Marie-Laure REYMOND	Pascal MARCHAND
Protocole	Djamel BENMESSAOUD	Marie MALBET	Pascal MARCHAND
Proximité et Citoyenneté	Amandine PEJOAN (direction)	Amandine PEJOAN	Daphné BOREL
	Stéphanie VOTO (population et élections)		
	Elodie ROUX (conseil et service aux usagers)		
	Laure MEYER (mairies de quartier Bissy Biollay Bellevue)		
	Eric DUPRAZ (mairies de Quartier Centre Laurier)		
	Mohamed SOURAAN (mairies de Quartier Hauts de Chambéry Chambéry-le-Vieux)		
Rayonnement du territoire	Virginie DONNEAUD-MERMET (Direction)		Erwan HETET

	Lorène NAVET (Mission développement commercial)	Virginie DONNEAUD-MERMET	
	Sophie PERALDO (Salles événementielles)		
	Julien BERTHET (Guichet unique événement)		
Relations internationales	Samuel CAILLAULT	---	Erwan HETET
Ressources Humaines	Clémentine CACCIATORE	Franck FEYEUX (parcours administratif, carrière et rémunération)	Daphné BOREL
		Marine FAVARO (développement des compétences et perspectives RH)	
Santé publique et Habitat	Corinne CUGNET	Fabrice DUFUS (hygiène, santé publique)	Daphné BOREL
		Franck SION (logement)	
Sports	Christophe VALENTINO	Jean-Marc LABORET	Erwan HETET
Systèmes d'Information	Olivier SALAS-BARRACHIN	Thierry MAGNAT	
Transition écologique	Séverine LETHEULE	Isaure ADAM	Marie-Paule MORISSET
Vie Associative et Tiers lieux	Samuel CAILLAULT	Jeanne BREBION (animation et communication)	Daphné BOREL
		Céline MARTINEZ (locaux associatifs)	
		Elsa CHAPELLE (tiers lieux)	

*Agent temporairement absent

Article 6 : Exécution du présent arrêté

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté

Article 7 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 8 : Notification

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

]

Fait à Chambéry

Signature numérique le : 21/06/2023
Par : Thierry Repentin
Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thierry Repentin', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large loop at the top.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2023-090

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS TRAVAILLANT
POUR LA
COMMUNE DE CHAMBERY

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 -
Autres

Date de l'acte : 21 juin 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230621-lmc1H29576H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29576H1

Date de transmission en Préfecture : 22 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 22 juin 2023

Publication : du 22 juin 2023 au 22 août 2023